

AIDE À LA CLIMATISATION ET À L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Département est le premier partenaire des communes.

Les épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents mettent en lumière l'insuffisance de lieux publics rafraîchis permettant d'accueillir les Finistériens les plus vulnérables et d'améliorer le confort de tous.

C'est la raison pour laquelle le Département propose de soutenir financièrement l'adaptation d'espaces susceptibles d'accueillir les habitants lors des épisodes de fortes chaleurs (crèches, écoles, salles polyvalentes, etc.).

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissements relatives à l'acquisition et à l'installation de climatiseurs, ventilateurs, brise-soleil, stores, rideaux thermiques, films solaires ou de tout autre équipement contribuant à la protection contre la chaleur et à l'amélioration du confort thermique d'un établissement recevant du public (ERP) communal ou intercommunal, quelle que soit son affectation.

À l'inverse, ne sont pas éligibles les dépenses de rénovation énergétique relevant déjà du Pacte Finistère et les dépenses de fonctionnement.

Le taux de financement du Département s'élève à 50 %, avec un plafond de chaque subvention fixé à 25 000 euros par porteur. Le montant minimum des dépenses éligibles pour ouvrir droit au soutien du Département est de 1 000 euros hors taxes.

Les dépenses engagées à compter du 15 octobre 2026 sont éligibles et les acquisitions et/ou travaux d'installation devront être réalisés avant le 30 septembre 2027.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les communes et intercommunalités.

COMMENT FORMULER SA DEMANDE ?

La demande peut être transmise au Département le 31 mars 2027 accompagnée des pièces jointes au moyen :

- d'un formulaire en ligne, disponible sur le site internet du Département, accessible en scannant le QR Code figurant en bas de cette page, ou ;
- du présent formulaire adressé :
 - via le portail e.demarches du Département
 - directement au chargé de mission du territoire
 - par courriel à : territoires@finistere.fr
 - par voie postale à :
Département du Finistère
Direction des coopérations territoriales
32, boulevard Duplex
29196 Quimper Cedex

VOS ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien du Département pour ce projet en intégrant son logo dans tous ses supports de communication (disponible sur www.finistere.fr/logo).

PIÈCES À JOINDRE

- Le relevé des dépenses détaillé
- Tout élément de visibilité intégrant le logo du Département

Pour en savoir plus sur
cette aide et retrouver
le formulaire en version
numérique, scannez ce
QR Code :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Porteur de projet :

Intitulé du projet :

Description du lieu choisi (superficie, capacité d'accueil) :

.....

.....

.....

Description technique de l'équipement :

☐ Installation mobile

☐ Installation fixe

☐ Autres équipements

.....

.....

Calendrier de travaux : Date de démarrage (mois/année) : / Date de fin (mois/année) : /

Budget du projet (HT) :

SUBVENTIONS ATTENDUES

ACTEUR	MONTANT EN €	PRÉCISER : OBTENUE OU SOLLICITÉE
État		
Département		SOLLICITÉE
Région		
EPCI		
Autres		
Autofinancement		

Contact maître d'ouvrage (pour le suivi des travaux et la mise en paiement) :

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- Je certifie exactes les informations du présent dossier et confirme que le projet sera en principe achevé le 30 septembre 2027
- J'ai conscience que la subvention ne pourra être versée en cas de décalage des travaux
- J'ai pris connaissance que les données personnelles transmises sont traitées conformément au règlement général de protection des données*

(signature)

* Les destinataires de ces données sont les services ainsi que les représentants du Département dans le cadre de l'instruction, l'attribution et le suivi de la subvention. En lien avec sa politique départementale de soutien au bloc communal, le Département pourra vous informer de ses dispositifs et actions. Vous disposez de droits sur vos données dont le droit d'accès, de rectification et d'opposition. Pour exercer ces droits, contactez le DPO : donnees-personnelles@finistere.fr. L'ensemble des informations relatives à l'utilisation de ces données est disponible sur : www.finistere.fr/politique-de-confidentialite.